

## CONVENTION DE PRET DE MATERIEL

ENTRE la Commune de Sartilly-Baie-Bocage représentée par son Maire-Adjoint

**ET** : Nom de l'association :

Nom et prénom (représentant) : .....

Adresse : .....

N° portable : ..... Adresse mail : .....

**Demande le prêt du matériel suivant :**

Equipement	Qté	Qté demandée	Qté confirmée (cadre réservé à la commune) en fonction des disponibilités
Table rectangulaires bois 2*0,8 m	12		
Banc Lg 2m	24		
Grille d'exposition	20		
*Barnum 4 x 4 m « buvette » avec un comptoir bois (valeur : 5 000 € TTC)	1		
*Barnum 4 x 8 m (valeur : 4 900 € TTC)	1		
*Structure gonflable (valeur : 5 000 € TTC)	1		
Barrière	50		

**Motif de la demande** (matériel mis à disposition à titre gratuit pour les associations de la commune ou œuvrant sur le territoire)

.....

**Date (s) et lieu d'utilisation :**

**Date de prise du matériel** : Le vendredi à 8h30 à l'atelier municipal de SARTILLY

**Restitution du matériel (cochez l'horaire choisi)** : Le lundi à 8h30 à l'atelier municipal de SARTILLY

***Prise et restitution du matériel à l'atelier municipal de Sartilly dans la zone d'activités – Route de Carolles***

Pour les demandes de réservation en semaine contactez le service technique au **06 38 59 30 73**.

Pendant la période de prêt, le matériel reste sous la responsabilité de l'organisateur.

Le preneur s'engage à rendre le matériel en bon état et en cas de dégradation, perte ou vol du matériel prêté, le montant du préjudice subi sera facturé à l'association organisatrice.

**Pièce à joindre\*** : une **attestation d'assurance** pour les barnums et structure gonflable (valeur du bien indiquée).

Fait à

Le

Nom et signature du représentant de l'association  
Avec la mention « lu et approuvé »

Le Directeur des Services Techniques  
Jérôme ROBIN